

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le treize avril, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Martine HENNENFENT (ayant donné pouvoir à M. Aubin), Claudine VAN MELCKEBEKE (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Patrick PHILBERT (ayant donné pouvoir à Mme Hérault), Yves GUIGNOUARD (ayant donné pouvoir à M. Chavignay).

Le conseil municipal a désigné M. Gérard GOUSSEAU comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2011 a été approuvé.

Communication des décisions prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal est informé que, conformément à sa délibération en date du 21 mars 2008 portant délégation au Maire notamment pour la passation des contrats d'assurances et l'acceptation des indemnités des sinistres, le Maire a accepté l'indemnité d'un sinistre survenu le 20 novembre 2010 pour un montant de 1.224,33 €, montant correspondant au remboursement intégral des dommages occasionnés à un candélabre d'éclairage public par un automobiliste.

2011/23 Convention de rétrocession pour remise dans le domaine communal des terrains et équipements communs du lotissement « Le Clos des Rossignols »

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet de réalisation d'un lotissement dénommé « Le Clos des Rossignols » rue de Lauzières par l'EURL « Les Fougères »,

Après avoir pris connaissance de la proposition de convention à conclure entre la Commune et le promoteur afin de prévoir la rétrocession dans le domaine communal des terrains et équipements communs du lotissement sous réserve de la réalisation et de la réception de la totalité des équipements et ouvrages communs prévus dans le permis de construire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention de rétrocession dans le domaine communal des terrains et équipements communs du lotissement « Le Clos des Rossignols » à conclure avec l'EURL « Les Fougères » et autorise le Maire à la signer.

2011/24 Remboursement de taxes foncières 2008 et 2009 à la Société CINERGIE

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 11 juillet 2010 autorisant la signature d'un bail emphytéotique et d'une convention de mise à disposition de terrain avec la SA CINERGIE pour la construction d'un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes,

Considérant que la SA CINERGIE s'est acquittée en 2008 et 2009 d'une somme de 1.141,45 € au titre de la taxe foncière,

Considérant que la taxe foncière sur les propriétés bâties, acquittée par la SA CINERGIE doit être remboursée à cette dernière par la commune, toujours propriétaire du terrain,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de rembourser à la SA CINERGIE la somme de 1.141,45 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties des années 2008 et 2009.

2011/25 Modification du tableau des emplois communaux

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 19 janvier 2011 portant modification du tableau des emplois communaux en créant un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet destiné à remplacer le prochain départ en retraite d'un agent du secrétariat de la mairie,

Considérant que le recrutement envisagé concerne un adjoint administratif de 1^{ère} classe,

Appelé à modifier le tableau des emplois communaux afin de substituer à un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de modifier le tableau des emplois communaux en substituant à un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2011.

2011/26 Modification du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 janvier 2010 relative à la refonte du régime indemnitaire sur la commune,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 janvier 2011 modifiant le tableau des effectifs afin de tenir compte de la réforme du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant que le décret du 9 novembre 2010 ci-dessus mentionné a créé des grades ne figurant pas sur la délibération du conseil municipal du 20 janvier 2010 relative au régime indemnitaire de la commune,

Considérant en outre que ce même décret en modifiant la constitution du cadre d'emplois des techniciens territoriaux a généré des modifications dans les bases d'attribution du régime indemnitaire de ces grades,

Considérant qu'afin de maintenir le niveau d'attribution du régime indemnitaire entre les postes de directeur des services techniques et responsable du centre technique municipal, il convient de modifier la délibération du 20 janvier 2010,

Appelé à modifier le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de compléter le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux de la collectivité en fixant le régime indemnitaire des techniciens principaux de 1^{ère} classe suivant :

Grades	Indemnités	Coefficient multiplicateur maximal appliqué dans la commune
Technicien principal de 1 ^{ère} classe (responsable du centre technique)	Prime de service et de rendement	Taux 1 appliqué au traitement brut moyen du grade
	Indemnité spécifique de service	Coefficient du grade appliqué au taux de base multiplié par le coefficient géographique plafonné à 103,8 %
Technicien principal de 1 ^{ère} classe (directeur des services techniques)	Prime de service et de rendement	Taux 1 appliqué au traitement brut moyen du grade
	Indemnité spécifique de service	Coefficient du grade appliqué au taux de base multiplié par le coefficient géographique plafonné à 105 %

2011/27 Convention financière avec le Département pour les travaux de la rue du Port

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention financière proposé par le Département pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Port (route départementale n° 106^e1),

Considérant que le montant de la participation financière de la commune est estimé à 175.940,70 € HT pour un coût total des travaux estimé à 668.384,10 €,

Appelé à approuver cette convention et à autoriser le Maire à la signer,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet de convention financière proposé par le Département pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Port (route départementale n° 106^e1) faisant état d'une participation de la commune estimée à 175.940,70 € HT et autorise le Maire à la signer.

2011/28 Compte administratif 2010

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. Michel PLANCHE doyen de l'assemblée,

Appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget communal dressé par M. Henri LAMBERT, Maire,

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1° de donner acte au Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2010, lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats antérieurs		444.809,49		202.246,42
Opérations de l'exercice	3.559.660,63	4.055.659,44	1.660.055,37	2.020.881,67
Restes à réaliser			1.254.900,00	443.600,00
Totaux de l'exercice	3.559.660,63	4.055.659,44	2.914.955,37	2.464.481,67
Résultats de l'exercice		495.998,81	450.473,70	
Résultats cumulés		940.808,30	248.227,28	

- 2° de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
 3° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2011/29 Affectation du résultat 2010

Le Conseil Municipal,
 Vu le compte administratif de l'exercice 2010 du budget communal,
 Appelé à affecter le résultat de l'exercice 2010,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,
 Décide d'affecter le résultat du compte administratif de l'exercice 2010 comme suit :

Pour mémoire	Excédent de fonctionnement antérieur	444.809,49
	Virement pour investissement prévu	564.100,00
Résultat de l'exercice 2010		495.998,81
Besoin de financement de la section d'investissement		248.227,28
Affectation du résultat à l'exécution du virement		248.227,28
Nouvel excédent de fonctionnement reporté au budget 2011		692.581,02

2011/30 Subventions associatives 2011

Le Conseil Municipal,
 Appelé à arrêter les montants des subventions à accorder aux associations au titre de l'année 2011,
 Vu les propositions émises par les commissions municipales chargées des finances et de la vie associative réunies conjointement le 14 mars 2011,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,
 Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2011 :

Associations	Montants	Associations	Montants
Association Sportive Maritime	5.500	Association indépendante des parents d'élèves	250
Club des Blés d'Or	920	Crèche halte garderie « L'Ile aux Trésors »	42.800
Club des supporters de l'ASM	150	Association communale de chasse	550
Pétanque Nieulaise	600	Association des anciens combattants	80
Vélo Club Nieulais	280	Usagers du port du Plomb et du chenal	350
Club informatique	1.300	Rock Dance	150
Ciel d'Aunis	300	Vieux Gréements du port du Plomb	750
Théâtre de Poche	1.700	Club photo	380
Conseil local de la FCPE	250	Prévention routière	230
Club Pongiste Nieulais	1.000	Société nationale de sauvetage en mer	150
Boxing Club Nieulais	3.000	Maison des chômeurs	300
Nieul Gym Loisirs	500	Banque alimentaire	300
Les archers de la Tublerie	1.000	Association des blouses roses	150
Tennis Club Nieulais	1.000	Association pour la visite des malades à l'hôpital	100
Rando Nieul	400	Restaurants du cœur	150
Arts et Lumières	550	Larocheville	200
Nieulairpur	800	Association sportive du golf de la Prée	350
Comité des fêtes	4.000	Association intercommunale du vieux tape-cul	300

2011/31 Fiscalité directe 2011

Le Conseil Municipal,
 Appelé à déterminer les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2011,
 Sur proposition de la commission municipale chargée des finances,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,
 Fixe comme suit les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2011 :

	Pour mémoire Taux 2010	Taux 2011
Taxe d'habitation	13,52 %	13,66 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,51 %	25,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	65,38 %	65,38 %

2011/32 Budget Primitif 2011

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif de l'exercice 2011, examiné par la commission municipale chargée des finances le 28 mars 2011,
Après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour et 4 abstentions (MM. Durieux, Bérिताult et Mmes Taveau, Vaquette)
Approuve le budget primitif de l'exercice 2011.

La séance a été levée à vingt et une heures cinquante.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Gérard GOUSSEAU

Sylvie DUBOIS

Annie GRIZON

Jean-Marc SORNIN

Marie-Paule RENOU-MIGNIEN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Annie GOIJAT

Guy BRISE

Serge COMTE

Marcel LAMIRAULT

Bénédicte BECONNIER

Didier PRIVE

Anne CLEMENT-THIMEL

Martine HERAULT

Sylvie POUVREAU

Rodolphe CHAVIGNAY

Fabienne JARRIAULT

Magali LARGE

Gaston BERITAULT

Philippe DURIEUX

Valérie VAQUETTE

Florence TAVEAU